



Négociations du secteur public 2010

Guide d'assemblée générale sur L'ENTENTE DE PRINCIPE

Cahier de l'exécutif

1^{er} juillet au 17 septembre 2010



Ce guide contient les éléments suivants:

- 1- Introduction de la présidente
- 2- Mots des vice-présidences
- 3- Fonctionnement de l'assemblée
- 4- Proposition d'ordre du jour pour l'assemblée
- 5- Documents utiles pour votre assemblée
- 6- Rappel des événements
- 7- Aide-mémoire sur l'entente de principe
- 8- Fiches à retourner rapidement après l'assemblée
- 9- Projet d'avis de convocation



Montréal, le mercredi 30 juin 2010

Camarades,

Dans ce guide, nous vous suggérons des clés pour que vos membres puissent bien comprendre l'entente de principe que nous soumettons à votre assemblée. Cette entente, que les conseils fédéraux de négociation sectorielle vous recommandent, comprend les matières sectorielles qui ont été négociées par la FSSS avec le Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux; elle comprend, aussi, les sujets de table centrale négociés par le Front commun, dont la CSN fait partie, avec le Conseil du trésor du gouvernement du Québec.

Une situation complexe

Pour cette négociation, nous avons affaire au même gouvernement libéral qui nous a imposé de multiples reculs par un décret en 2005. On anticipait que, dans une période de reprise encore fragile, le gouvernement Charest, comme les autres États néolibéraux dans le monde, tente de faire payer aux plus pauvres et à la classe moyenne, cette soi-disant sortie de crise financière.

Ce gouvernement a imposé un des budgets les plus austères qu'on ait vus et il a adopté, sous le bâillon, le projet de loi 100 avec sa batterie de mesures plus rétrogrades les unes que les autres, comme les coupes de 10 % dans les dépenses administratives et la contribution santé. Plusieurs nous touchent en plein cœur, et on n'a pas dit notre dernier mot ! La bataille, sur le terrain politique et dans nos établissements contre la mise en œuvre de cette loi, nous allons la poursuivre avec la CSN et les autres organisations progressistes.

Mais, sur le front de la négociation, nous avons réussi à contrecarrer ses attaques ! Alors que, partout dans le monde, les services publics et les régimes de retraite subissent de violents assauts, nous avons réussi, non seulement à faire reculer le gouvernement du Québec, mais nous avons obtenu des gains satisfaisants. Pendant toute la négociation, le Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux (CPNSSS) a tenté de nous rentrer dans la gorge de graves reculs à nos conditions de travail.

Un Front commun essentiel

Toutes les organisations syndicales du secteur public partageaient l'analyse que, pour percer la muraille du gouvernement de Jean Charest, dans l'intérêt de tous nos membres et dans

l'intérêt des services publics, il fallait être unis et solidaires. Toutes et tous se sont entendus pour une stratégie de négociation rapide et ciblée pour en finir «au plus sacrant» avec les décrets, se donner les moyens de sauver les services publics et faire respecter le monde qui les donne, c'est-à-dire, VOUS !

On s'est mobilisé, on s'est préparé pour la grève au cas où il faudrait en arriver là, et on a expliqué à la population, sans relâche, notre réalité et nos revendications.

Ce printemps, on a su utiliser la porte qui s'ouvrait pour un règlement. Nous avons, devant nous, un gouvernement affaibli par des allégations de corruption, de patronage, au plus bas dans les sondages. Nous avons, donc, utilisé au maximum le rapport de force que nous avons bâti, ensemble en Front commun.

À la FSSS, des gains pour toutes et tous

À la table de négociation, nous avons constamment martelé que nous représentions 108 000 personnes, de tous les types d'établissements, de toutes les catégories, et que ça prenait des résultats pour tout le monde. Nous en avons obtenu pour tout le monde ! Nous avons réussi à contrer le corporatisme et à rester solidaires. C'est notre plus grande force !

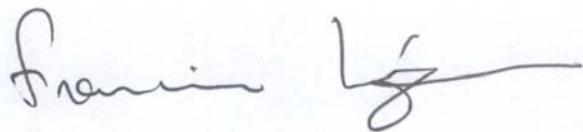
Nous avons rappelé, obstinément, que nous avons sept priorités et que ça nous prenait des gains dans chacun de ces grands chapitres. Nous avons obtenu des gains dans chacune de nos sept cibles. Et nous avons obligé le gouvernement à admettre que nous avons des solutions syndicales pour contrer les privatisations, pour garder l'expertise publique, pour attirer et retenir la main-d'œuvre.

Bref, nous vous proposons d'adopter cette entente de principe et de poursuivre, ensemble, la bataille pour maintenir et développer nos services publics.

Je vous souhaite une bonne assemblée syndicale.

VIVE LA FSSS !

VIVE LA CSN !



Francine Lévesque,

présidente de la Fédération de la santé et des services sociaux



Nadine Lambert

Au cours de cette négociation, nous avons fait des gains importants comme la majoration des primes. Nous avons aussi tracé une ligne vers le futur avec une démarche pour contrer la main-d'oeuvre indépendante et le temps supplémentaire. Mais, ce qu'il faut retenir comme étant notre gain le plus précieux, c'est celui d'avoir, tous ensemble, retrouvé notre droit de négocier.

Infirmière, hôpital Ste-Justine
Vice-présidente, catégorie 1, personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires

Guy Laurion

Par notre solidarité et notre détermination, nous avons retrouvé notre droit à la libre négociation. Les gains obtenus, entre autres pour la catégorie 2, sont indéniables et limitent l'arbitraire patronal. De nouveaux outils pour contrer la privatisation sont à notre disposition. Il faut maintenant poursuivre ce beau travail d'action syndicale afin de faire vivre notre convention collective.

Mécanicien en orthèse-prothèse, Institut de réadaptation Gingras-Lindsay de Montréal

Vice-président, catégorie 2, personnel paratechnique, des services auxiliaires et de métiers



Josée Marcotte

On a fait une belle percée en matière de la conciliation famille-travail-études. Et, enfin, nous avons obtenu une révision majeure de la nomenclature ; cela nous permettra de corriger d'importants problèmes, créés par le décret de 2005, dans le secteur bureau et de l'administration. Finalement, nous pouvons être fiers des résultats arrachés pour toutes les catégories de personnel !

Agente administrative classe 2, CSSS Antoine-Labelle
Vice-présidente, catégorie 3, personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Laurier Goulet

Nous avons réalisé des gains majeurs dans cette négociation, notamment la reconnaissance de la notion de dangerosité pour nos membres des centres jeunesse, des CRDI et d'autres types d'établissements, ainsi que des mesures d'attraction et de rétention pour les gens du Grand-Nord. Cette entente démontre hors de tout doute, qu'en travaillant ensemble, tout le monde y gagne !

Agent de relations humaines, CRDI Saguenay-Lac St-Jean
Vice-président, catégorie 4, techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux





3. Le fonctionnement de l'assemblée

Avant de tenir votre assemblée générale, il est essentiel de vous assurer d'avoir tout en main afin que vos membres puissent participer pleinement au débat. Le présent guide d'animation s'adresse à l'exécutif. Il contient un aide-mémoire qui a été conçu comme une synthèse que vous pouvez imprimer et distribuer à vos membres si vous le jugez utile.

Vous devriez avoir suffisamment d'exemplaires de l'entente de principe sur les matières sectorielles ainsi que du document sur les matières de table centrale pour tous les membres présents à l'assemblée; nous vous en avons expédiés pour couvrir jusqu'à 25% du nombre total de vos membres. Si vous en manquez, contactez la distribution de la CSN (514-598 2198).

Les documents dont vous pouvez avoir besoin sont aussi disponibles et téléchargeables à partir du site www.fsss.qc.ca, dans la section *négos du secteur public*, (*cliquez sur documents*) ou encore sur le site du secteur public de la CSN : www.secteurpublic.info dans la section *FSSS*.

Dans ce guide, nous vous suggérons un mode de fonctionnement qui vous permettra de disposer de l'ensemble de l'entente à l'intérieur d'une période de 90 minutes.

Tout d'abord, nous vous suggérons d'introduire le sujet par un bref rappel du contexte politique et des événements importants de cette négociation. Vous pouvez vous inspirer du rappel contenu dans ce guide, auquel vous pouvez ajouter les moments importants de votre mobilisation locale.

Par la suite, après une présentation de l'entente à l'aide des documents reçus, ouvrez une période de questions. Vous pourrez ainsi vous assurer de la bonne compréhension des membres concernant les modalités de l'entente.

Vient ensuite la période de débat. Avant de se prononcer par le vote, il est important que les membres puissent discuter et échanger leurs impressions sur l'entente, et aussi poser un regard juste sur le niveau de mobilisation locale.

À la fin de l'exercice, vous devez faire voter la proposition qui vous est soumise. Il y a un seul vote sur l'ensemble de l'entente qui comprend les matières négociées sectoriellement par la FSSS et les matières négociées à la table centrale par le Front commun.

La proposition soumise se lit comme suit : « Tel que recommandé par le conseil fédéral de négociation sectorielle FSSS : **Il est proposé d'adopter l'entente de principe globale, incluant les matières sectorielles et les matières négociées à la table centrale.** »

Utilisez la fiche de compilation pour inscrire les résultats de votre assemblée ainsi que les informations techniques concernant votre syndicat. Il est important de tenir un vote par accréditation (par catégorie, le plus souvent).

La tournée d'assemblées générales se termine le 17 septembre 2010.

Vous devez faire parvenir le plus rapidement possible le résultat de votre assemblée au comité de négociation de la FSSS-CSN par télécopieur au numéro 514-598-2459, ou par la poste à : FSSS-CSN, comité de négociation, 1601 de Lorimier, Montréal, H2K 4M5.

Enfin, à la suite de votre assemblée, nous vous suggérons fortement de mettre les documents en surplus à la disposition des membres qui n'ont pu y participer. Ils serviront de documents de référence et d'information en attendant la version définitive des conventions collectives.

4. Proposition d'ordre du jour

- **Rappel des grands moments de la négo**
- **Présentation générale de l'entente de principe :**
 - 1) **Matières sectorielles FSSS**
 - 2) **Matières de la table centrale**
- **Période de questions – éclaircissements**
- **Débat – commentaires**
- **Vote sur l'entente de principe**
- **Levée de l'assemblée**

5. Les documents utiles pour votre assemblée

- Le présent guide et ses fiches de compilation;
- Le document de présentation de l'entente sur les matières sectorielles FSSS et celui sur les matières de table centrale;
- Au besoin, impression de l'aide-mémoire contenu dans le présent guide.
- Le powerpoint que vous pouvez projeter. Disponible sur le www.fsss.qc.ca et sur www.secteurpublic.info

6. Rappel des événements

- Dès l'**hiver 2009**, les organisations syndicales conviennent que, pour ébranler le gouvernement Charest qui a imposé un décret en 2005, il est impératif de construire un Front commun le plus uni possible. De plus, notre analyse est que les gouvernements, partout dans le monde, vont essayer de faire payer à la population, entre autres par des coupes dans les services publics, la sortie de leur crise financière.

Une stratégie syndicale est adoptée : des demandes ciblées, une négociation rapide et la construction d'un rapport de force solidaire. Le décret tombait à échéance le 31 mars 2010 et il était hors de question de faire durer celui-ci, qui est une négociation même de notre droit de négocier.

Finalement, le plus gros Front commun de l'histoire est mis en place pour la négociation des salaires, de la retraite, des mesures touchant les ouvriers spécialisés et les droits parentaux : 475 000 personnes qui s'entendent sur une stratégie, des demandes, un plan d'action et d'information communs.

De plus, pour arracher des gains sectoriels, pour contrer la voracité des employeurs dans leur droit de gérance et pour faire avancer la négociation de l'ensemble des réseaux publics (fonction publique, santé et services sociaux, éducation), le Front commun s'entend pour que la négociation à la table centrale ne commence que lorsqu'il y aura des avancées très significatives pour tous les secteurs.

- Dès le **printemps 2009**, les syndicats sont consultés sur les demandes sectorielles FSSS et les demandes de table centrale Front commun.

- Le **30 octobre 2009** : les demandes de table centrale sont déposées en Front commun au Conseil du trésor. Nous déposons aussi nos demandes sectorielles FSSS à la table représentant les employeurs, le Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux (CPNSSS).

- À partir **d'octobre 2009**, la FSSS participe massivement aux actions en Front commun, comme la tournée dans toutes les régions à l'automne 2009, et entreprend des moyens d'action sur les matières sectorielles : distribution de tracts sur les matières sectorielles, actions de visibilité sur les lieux de travail, piquet devant tous les établissements le **27 janvier 2010**. Les syndicats FSSS organisent aussi des actions locales avec les alliés du Front commun.

- Le **19 février 2010** : la présidente du Conseil du trésor annonce son intention d'accélérer le rythme des négociations qui piétinent. Cette annonce n'aura aucun effet positif sur l'état des négociations ! Le CPNSSS n'a, visiblement, pas de mandat pour avancer quoi que ce soit à la table. À plusieurs reprises, au cours du **printemps 2010**, des pseudoblitz seront annoncés par la partie patronale, mais sans portée réelle sur la négociation. Même à la veille de la manifestation du Front commun...

À chaque fois, la FSSS sera fidèle au poste, va travailler avec acharnement pour trouver des voies de règlement satisfaisant et va continuer à se mobiliser.

- Le **20 mars 2010** : manifestation monstre du Front commun intersyndical CSN-FTQ-SISP : plus de 75 000 employé-es de l'État descendent dans les rues de Montréal en appui à la négociation.

- Le **26 mars 2010** : coup de théâtre qui symbolise l'esprit de fermeture qui avait, jusqu'à ce moment, régné au CPNSSS : un dépôt patronal, qualifié de global, crée tout un choc dans nos rangs. Celui-ci comporte 42 reculs majeurs de nos conditions de travail. Ces mesures rétrogrades sont présentées à toutes les organisations syndicales du secteur santé et services sociaux. Du même élan, le comité patronal nous annonce qu'il rejette l'ensemble de nos 73 demandes FSSS du revers de la main.

- Le **30 mars 2010** : le gouvernement de Jean Charest dépose un budget désastreux : affaiblissement de l'État, contributions de toutes sortes exigées des contribuables et qui affecteront plus particulièrement les personnes à faible revenu et la classe moyenne, etc.

- Les **8 et 9 avril 2010** : conseils fédéraux de négociation sectorielle à Montréal. Rejet des demandes patronales et adoption d'un plan d'action menant éventuellement à l'exercice de moyens de pression lourds à l'automne. Les assemblées générales dans les syndicats commencent à avoir lieu pour rejeter les offres patronales. Nous demandons aux syndicats de commencer les démarches auprès de leur employeur pour les services essentiels.

- Le **15 avril 2010** : nouvelle rencontre politique, cette fois-ci entre le ministre de la Santé et des Services sociaux, Yves Bolduc, la présidente du Conseil du trésor, Monique Gagnon-Tremblay, et les organisations syndicales du Front commun présentes dans le réseau de la santé dont la FSSS. Le but est de faire retirer les demandes inacceptables de la partie patronale et de repartir la négociation sur de nouvelles bases.

- Le **21 avril 2010** : la FSSS organise une action avec la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP-CSN). Celle-ci représente les employé-es de soutien dans les écoles et les cégeps.

Les deux fédérations soulignent, lors de la Journée des secrétaires, notre opposition à une mesure odieuse du dernier budget Bachand soit le non-remplacement d'un départ

à la retraite sur deux du personnel administratif du réseau de la santé et de l'éducation. De tous les coins du Québec, des membres des syndicats profitent d'une pause simultanée de 15 minutes à 15 heures pour envoyer des milliers de télécopies au ministre des Finances, Raymond Bachand, au point de congestionner le système au ministère.

Quelques semaines plus tard, le gouvernement dépose le projet de loi 100, « *Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette* ». La FSSS ainsi que la CSN font des représentations politiques auprès du gouvernement et de l'Opposition pour dénoncer plusieurs mesures de ce projet dont celle qui exige des établissements de santé, de services sociaux et d'éducation des coupes de 10 % dans les dépenses administratives d'ici 2014 en privilégiant l'attrition. Plusieurs manifestations sont organisées ainsi qu'une campagne éclair d'envois massifs de courriels pendant deux jours, par les membres des syndicats FSSS.

- Le **26 avril 2010** : avec toutes les autres fédérations CSN du secteur public, nous demandons l'intervention d'un médiateur; cette démarche n'altère pas le processus de négociation. Au contraire, nous utilisons cette étape pour démontrer notre bonne foi ; nous soulignons publiquement que nous désirons une médiation active porteuse de vraies solutions pour améliorer nos conditions de travail et le réseau public.

Cette médiation est aussi un passage légal obligé pour préparer un recours éventuel à la grève, si jugée nécessaire.

- Le **26 mai 2010** : dépôt d'une autre proposition globale de règlement de la part du Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux (CPNSSS), offre jugée par la FSSS comme une nouvelle base de discussion. Toutefois, cette manière de négocier nous semble inacceptable puisque ce dépôt est assorti de deux ultimatums. Nous leur demandons de les retirer, ce qui sera fait par le CPNSSS.

- Le **2 juin 2010** : dépôt de notre contre-proposition globale de règlement. Pendant tout ce temps, la FSSS négocie pratiquement nuit et jour avec la partie patronale en vue d'en arriver à un règlement satisfaisant.

- Le **10 juin 2010** : une entente de principe est conclue sur les matières sectorielles entre la FSSS et le Comité patronal de négociation (CPNSSS).

Entre octobre 2009 et juin 2010, plus d'une cinquantaine de rencontres auront eu lieu entre la FSSS et le CPNSSS.

- Les **21, 22 et 23 juin 2010** : les conseils fédéraux de négociation sectorielle de la FSSS se tiennent à St-Hyacinthe. Ils conviennent de recommander aux assemblées générales des syndicats d'adopter ce règlement sur les matières sectorielles. C'est aussi le début d'une campagne auprès des conseils d'administration des établissements de

santé et de services sociaux pour qu'ils refusent d'appliquer les mesures de compressions de la loi 100.

- Le **25 juin 2010** : le Front commun conclut une entente de principe avec le Conseil du trésor du gouvernement du Québec sur les salaires, la retraite, les ouvriers spécialisés et les droits parentaux.

- Le **30 juin 2010** : les conseils fédéraux de négociation sectorielle de la FSSS, qui se poursuivent à St-Hyacinthe, recommandent aux assemblées générales des syndicats de notre fédération d'adopter l'ensemble de l'entente de principe.

Nos gains dans la négo 2010

WWW.SECTEURPUBLIC.INFO
WWW.FSSS.QC.CA

Juillet 2010

Un objectif fondamental : **RÉCUPÉRER** notre droit de négocier puisque nous avons vécu sous un décret méprisant depuis décembre 2005. Ceci dans le contexte économique d'après crise financière, où nous négocions avec le même gouvernement Charest qui nous a imposé ce décret.

Autres objectifs essentiels : **FAIRE RECONNAÎTRE** par le gouvernement la dégradation du réseau public de santé et de services sociaux et de nos conditions de travail, notamment par la privatisation insidieuse des services et par les problèmes créés par les pénuries de personnel. Et **OBTENIR** des mesures dans notre convention pour améliorer nos conditions de travail qui s'étaient détériorées constamment depuis plus de 10 ans.

Les moyens utilisés : une négociation rapide, la création d'un Front commun solide, une mobilisation solidaire, et une cohésion entre les quatre catégories de la FSSS pour constituer un rapport de force en notre faveur.

NOS RÉSULTATS POUR LES MATIÈRES SECTORIELLES

- Retrait des mesures que voulait nous imposer le gouvernement, entre autres : perte de 2.6 journées de maladie, réduction des prestations d'assurance salaire, dégradation de la notion d'une semaine normale de travail, abolition de la prime d'ancienneté, etc.
- Gains immédiats intéressants pour les travailleuses et les travailleurs de toutes les catégories. Et mise en place de conditions favorables pour trouver des solutions à plusieurs problèmes graves du réseau. De plus, l'argent dévolu à des mesures liées à des comités, qui ne serait pas dépensé pendant la première année de la convention, pourra l'être pendant la deuxième.
- Injection supplémentaire, par le gouvernement, d'au moins 100 millions de dollars par ANNÉE avec cette entente sectorielle FSSS.
- Augmentations ou créations de primes, ce qui ne s'était pas vu depuis 25 ans.
- Obtention de mesures importantes réclamées par la FSSS depuis plusieurs années : comités locaux de santé-sécurité, mesures pour soutenir le travail en CHSLD, reconnaissance de la notion de dangerosité notamment dans les centres jeunesse et les CRDI, primes d'attraction et de rétention dans le Grand-Nord, etc.



CIBLE 1 : LUTTE AUX PRIVATISATIONS

- Retrait de la mesure du dépôt patronal du 26 mars 2010 qui visait à faciliter la sous-traitance.

- Création d'un comité paritaire national formé de la FSSS et de la partie patronale où le gouvernement RECONNAÎT qu'il faut maintenir des services publics de qualité, préserver les emplois, développer l'expertise publique.

Et où les parties veulent, entre autres, aborder les épineux problèmes :

- de la réduction des effectifs du personnel administratif ;
- de la sous-traitance ;
- des ppp ;
- du développement de nouveaux services découlant de la mission des établissements et les transferts de services ou de parties de services.

Ce comité doit produire des recommandations, conjointes ou non. Cela permet d'avoir accès à l'information, de faire valoir les solutions syndicales FSSS pour contrer ces phénomènes qui détruisent nos services publics, et de faire se commettre le gouvernement sur les privatisations.

- Cinq millions de dollars par année pour des mesures d'amélioration de l'organisation du travail et création d'un comité paritaire national intersyndical chargé de recommander la mise en place de ces projets d'organisation du travail pour :

- réduire le recours à la main-d'œuvre indépendante ;
- réduire le temps supplémentaire.



Cible 2 : Rétablir et améliorer nos droits syndicaux

- Retrait des mesures du dépôt patronal comme la diminution de 25 % des libérations syndicales, les réductions de prestations d'assurance salaire, ainsi que des congés de maladie.

- L'ancienneté intercatégories reconnue lorsque les parties locales en conviennent en vertu de l'entente nationale.

- Création d'un comité de relations de travail dans tous les établissements de santé et de services sociaux.

- Processus pour faciliter le règlement des litiges et l'accès à l'information pour le syndicat lors de la présentation de griefs.

- Droit à la présence d'un représentant syndical lorsqu'une personne salariée est convoquée par l'employeur.

- Libérations syndicales des personnes salariées à temps partiel dorénavant calculées comme des journées de travail aux fins d'avancement d'échelons.

- Augmentation graduelle d'ici avril 2014 de la contribution de l'employeur au régime d'assurance-maladie de 90 % pour les appellations d'emploi dont le maximum de l'échelle est inférieur à 40 000 dollars. Pour les autres, cette majoration atteindra 50 %.



Cible 3 : Retenir et attirer la main-d'oeuvre

-Primes de soir majorées à :

- 6 % à l'entrée en vigueur de la convention
- 6 % en 2011
- 7 % en 2012
- 7 % en 2013
- 8 % en 2014

- Primes de nuit majorées :

- 11 à 15 % selon l'ancienneté à l'entrée en vigueur de la convention
- 12 à 15 % selon l'ancienneté, en 2011
- 13 à 16 % selon l'ancienneté, en 2012
- 14 à 16 % selon l'ancienneté, en 2013
- 14 à 16 % selon l'ancienneté en 2014

- Prime d'initiation et de formation de 2 % pour les infirmières et pour les infirmières en dispensaire.

- Reconnaissance de scolarité additionnelle pour les infirmières auxiliaires.

- Comité paritaire national intersyndical pour analyser les tâches de formation et d'orientation des autres appellations d'emploi de toutes les catégories.

- Budget de 0,19 % de la masse salariale pour l'encadrement professionnel du personnel de la catégorie 1 ayant moins de 2 ans de pratique dans leur emploi.

- Budget de 0,19 % de la masse salariale pour l'encadrement professionnel du personnel de la catégorie 4 ayant moins de 2 ans de pratique dans leur emploi.

- Huit millions de dollars par année, à compter de 2011, pour la réalisation de mesures de soutien aux salarié-es qui travaillent auprès de personnes présentant des troubles graves du comportement. Cela s'appliquera, entre autres, aux centres jeunesse et aux CRDI. Mise sur pied d'un comité paritaire national intersyndical pour définir ces mesures.

- Création d'une prime de soins critiques. Cette prime majore considérablement la prime de soins intensifs et s'appliquera dorénavant à l'urgence, aux soins intensifs, à l'unité néonatale, aux soins des grands brûlés et à l'unité coronarienne. Cette prime sera maintenant accordée aux infirmières, infirmières auxiliaires, inhalothérapeutes, préposé-es aux bénéficiaires, ergothérapeutes, physiothérapeutes et aux travailleurs sociaux. :

- 8 % à l'entrée en vigueur de la convention
- 8 % en 2011
- 9 % en 2012
- 9 % en 2013
- 10 % en 2014

- Création d'une prime de soins critiques complexes de 2 % supérieure à la prime de soins critiques, et qui sera ver-



sée dans les unités de soins intensifs et d'urgence identifiées par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

- Création d'un comité national de planification de la main-d'œuvre pour les préposé-es aux bénéficiaires avec le MSSS.

- Mesures convenues nationalement d'aménagement du temps de travail : disponibles sur une base volontaire et individuelle pour les personnes qui détiennent un poste à temps complet pour les quarts de soir, de nuit et de rotation (pour la portion travaillée de soir ou de nuit).

- Création d'une prime de quart de rotation pour des postes rotation jour-soir et jour-nuit sur des bases volontaires.

- Budget de cinq millions de dollars par année alloué à des mesures de rétention et d'attraction pour le Grand-Nord pour les techniciens et professionnels des catégories 3 et 4. Création d'un comité national paritaire formé de la FSSS et de la partie patronale pour déterminer ces mesures.

- Congé sans solde disponible pour les catégories 1, 2, 3 et 4 pour celles et ceux qui désirent aller travailler dans un établissement nordique.

- Création d'un comité national paritaire formé de la FSSS et de la partie patronale pour analyser les difficultés liées aux disparités régionales spécifiques aux salarié-es de la Côte-Nord, de la Basse-Côte-Nord, de l'île d'Anticosti, de l'Abitibi, de la Gaspésie et du Grand-Nord.

Cible 4 : Revoir les appellations d'emploi et l'accès aux postes

- Pouvoir de représentation accru pour la FSSS dans le mécanisme de création d'appellations d'emploi et meilleur accès à l'information.
- Création de dix appellations d'emploi pour la catégorie 3, c'est-à-dire un « éclatement » des titres d'agentes classe 1, 2, 3 et 4 qui provoquaient d'énormes problèmes d'injustice et d'accès aux postes.
- Obtention de la parité salariale des secrétaires juridiques avec celles de l'aide juridique.
- Création de l'appellation (du titre d'emploi) d'infirmière dédiée à la prévention et au contrôle des infections, de sexologue, de secrétaire de chef de département enseignement universitaire et d'agent d'intervention en milieu psychiatrique (de la catégorie 2). Ainsi qu'une modification de l'appellation d'emploi d'animateur de pastorale.
- Prime de 13,5 % aux techniciens en hygiène du travail et de 9 % aux techniciens en génie bio-médical jusqu'à ce que l'exercice de la relativité salariale soit réalisé.



Cible 5 : Obtenir des mesures de conciliation famille-travail-études

- Retrait d'une mesure du dépôt patronal qui visait à réduire l'accès au congé à traitement différé.
- Création d'un comité paritaire intersyndical pour répertorier les mesures existantes et faire des recommandations aux parties négociantes.

Cible 6 : Améliorer la qualité de vie au travail

- Cinq millions de dollars par année pour la réalisation de mesures applicables localement, régionalement et nationalement pour les salarié-es travaillant en CHSLD. Création d'un comité paritaire national formé par la FSSS et le gouvernement pour évaluer les problèmes vécus par ces salarié-es et recommander des améliorations.
- Création d'un comité paritaire intersyndical national pour le personnel de la catégorie 4, pour la mise en place de projets d'organisation du travail visant à diminuer la surcharge de travail avec un budget d'un million de dollars par année pour la réalisation de ces mesures.
- L'employeur voulait fixer le prix d'un dîner et d'un souper à 6,00 dollars et du déjeuner à 2,35 dollars; nous avons finalement convenu d'une hausse à 4,20 dollars (dîner et souper) et à 1,85 dollar pour le déjeuner, avec une majoration annuelle selon le pourcentage d'augmentation des salaires que nous avons obtenu.

Cible 7 : Des mesures en matière de santé et sécurité au travail

- Création d'un comité de santé et de sécurité dans tous les établissements pour, entre autres, recueillir l'information, dont les rapports statistiques d'accidents de travail et de maladies professionnelles, identifier les situations potentiellement dangereuses et recommander des priorités d'action à l'employeur.
- L'arbitrage médical s'applique dorénavant à l'ensemble des champs de spécialités médicales



NOS RÉSULTATS POUR LES MATIÈRES DE TABLE CENTRALE

Nous vous suggérons de lire le document de consultation sur l'entente de table centrale qui a été remis pendant l'assemblée générale.

Le Front commun, dont la FSSS est partie prenante, a négocié les matières suivantes : les salaires, la retraite, les droits parentaux et les ouvriers spécialisés. La durée de la convention est de cinq ans, soit du 1er avril 2010 au 31 mars 2015.

Le salaire

Elle prévoit des augmentations fixes de 6 %, une augmentation pouvant aller jusqu'à 1 % au terme des cinq ans pour nous protéger de l'inflation, et des mécanismes liés au produit intérieur brut (le calcul de la richesse collective du Québec) pouvant mener à des augmentations supplémentaires allant jusqu'à 3,5 %.

La retraite

Pour ce qui est de la retraite, l'entente prévoit un nouveau mode de financement qui protège notre régime de retraite, alors que ceux-ci sont attaqués partout dans le monde. Ce nouveau mode met à l'abri les plus faibles salariés, et permet des augmentations graduelles de notre taux de cotisation qui sont beaucoup plus raisonnables que l'ancien mode.

Les personnes qui voudraient, sur une base volontaire, augmenter leurs années de service cotisées de 35 à 38 ans pourraient le faire et, ainsi, améliorer leur rente de retraite. De plus, si le régime affiche des surplus suffisants, la rente pour les années entre 1982 et 1999 pourrait être indexée.

Les droits parentaux

L'entente de principe permet d'ajouter d'autres motifs de fractionnement des congés de maternité, de paternité et d'adoption. Les pères biologiques auront maintenant les mêmes droits que ceux reconnus pour les pères adoptifs dont cinq jours payés à 100 % et 5 semaines compensées. Pour les parents adoptants, il n'y aura plus l'obligation de rembourser l'indemnité à l'employeur lorsque l'adoption ne se concrétise pas.

Les ouvriers spécialisés

Un groupe de travail sera formé de plusieurs organisations syndicales et du gouvernement pour déposer, d'ici le 31 décembre 2011, des recommandations quant aux problèmes d'attraction et de rétention des ouvriers spécialisés dans le secteur public.



Bref, une entente de principe sur les matières sectorielles et de table centrale satisfaisante obtenue grâce à la détermination de toutes et de tous !



Cat. **1**



Compilation des résultats Vote sur l'ENTENTE DE PRINCIPE – Négociation 2010

Une feuille par catégorie représentée !

À retourner sans tarder

par télécopieur (514 598-2459) ou encore par courrier au Comité de négociation FSSS,
1601 De Lorimier, Montréal (Québec), H2K 4M5

Notez qu'une version pdf électronique que l'on peut compléter est disponible auprès de votre conseiller syndical FSSS

Nom du syndicat: _____

Adresse et téléphone: _____

Catégorie 1 : Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires

Numéro FSSS du syndicat: _____ Numéro d'accréditation: _____

Nombre total de membres dans la catégorie: _____

Nombre de personnes présentes à l'assemblée: _____

Date de l'assemblée: ___ / ___ / 2010

Quorum : _____

Tel que recommandé par le conseil fédéral de négociation sectorielle FSSS :

Il est proposé d'adopter l'entente de principe globale, incluant les matières sectorielles et les matières négociées à la table centrale.

Pour : _____ Contre : _____ Abstention : _____

Nom de la personne qui a complété ce rapport : _____

Numéro de téléphone au travail : (____) _____ - _____ poste _____



Cat. **2**

Compilation des résultats Vote sur l'ENTENTE DE PRINCIPE – Négociation 2010

Une feuille par catégorie représentée !

À retourner sans tarder

par télécopieur (514 598-2459) ou encore par courrier au Comité de négociation FSSS,
1601 De Lorimier, Montréal (Québec), H2K 4M5

Notez qu'une version pdf électronique que l'on peut compléter est disponible auprès de votre conseiller syndical FSSS

Nom du syndicat: _____

Adresse et téléphone: _____

Catégorie 2 : Personnel paratechnique, des services auxiliaires et de métiers

Numéro FSSS du syndicat: _____ Numéro d'accréditation: _____

Nombre total de membres dans la catégorie: _____

Nombre de personnes présentes à l'assemblée: _____

Date de l'assemblée: ___ / ___ / 2010

Quorum : _____

Tel que recommandé par le conseil fédéral de négociation sectorielle FSSS :

Il est proposé d'adopter l'entente de principe globale, incluant les matières sectorielles et les matières négociées à la table centrale.

Pour : _____

Contre : _____

Abstention : _____

Nom de la personne qui a complété ce rapport : _____

Numéro de téléphone au travail : (____) _____ - _____ poste _____



Cat. **3**

Compilation des résultats Vote sur l'ENTENTE DE PRINCIPE – Négociation 2010

Une feuille par catégorie représentée !

À retourner sans tarder

par télécopieur (514 598-2459) ou encore par courrier au Comité de négociation FSSS,
1601 De Lorimier, Montréal (Québec), H2K 4M5

Notez qu'une version pdf électronique que l'on peut compléter est disponible auprès de votre conseiller syndical FSSS

Nom du syndicat: _____

Adresse et téléphone: _____

Catégorie 3 : Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Numéro FSSS du syndicat: _____ Numéro d'accréditation: _____

Nombre total de membres dans la catégorie: _____

Nombre de personnes présentes à l'assemblée: _____

Date de l'assemblée: ___ / ___ / 2010

Quorum : _____

Tel que recommandé par le conseil fédéral de négociation sectorielle FSSS :

Il est proposé d'adopter l'entente de principe globale, incluant les matières sectorielles et les matières négociées à la table centrale.

Pour : _____ Contre : _____ Abstention : _____

Nom de la personne qui a complété ce rapport : _____

Numéro de téléphone au travail : (____) _____ - _____ poste _____



Cat. **4**

Compilation des résultats Vote sur l'ENTENTE DE PRINCIPE – Négociation 2010

Une feuille par catégorie représentée !

À retourner sans tarder

par télécopieur (514 598-2459) ou encore par courrier au Comité de négociation FSSS,
1601 De Lorimier, Montréal (Québec), H2K 4M5

Notez qu'une version pdf électronique que l'on peut compléter est disponible auprès de votre conseiller syndical FSSS

Nom du syndicat: _____

Adresse et téléphone: _____

Catégorie 4 : Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Numéro FSSS du syndicat: _____ Numéro d'accréditation: _____

Nombre total de membres dans la catégorie: _____

Nombre de personnes présentes à l'assemblée: _____

Date de l'assemblée: ___ / ___ / 2010

Quorum : _____

Tel que recommandé par le conseil fédéral de négociation sectorielle FSSS :

Il est proposé d'adopter l'entente de principe globale, incluant les matières sectorielles et les matières négociées à la table centrale.

Pour : _____ Contre : _____ Abstention : _____

Nom de la personne qui a complété ce rapport : _____

Numéro de téléphone au travail : (____) _____ - _____ poste _____

GO...NÉGO...NÉGO...NÉGO...NÉGO...NÉGO...NÉGO...NÉ



**Avis de convocation
Assemblée générale
sur l'ENTENTE DE PRINCIPE – Négos 2010**

Lieu : _____

Date et heure : _____

Ordre du jour :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Rappel des grands moments de la négociation
3. Présentation générale de l'entente de principe
 - a. Matières sectorielles FSSS
 - b. Matières de la table centrale
4. Questions – commentaires
5. Vote sur l'entente de principe
6. Levée de l'assemblée

**L'adoption de l'entente de principe est un moment important de la négo.
On vous y attend !**

Représentant ou représentante syndical-e